

# Conseil de Développement



---

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

Rendre compte de ce qui fonde la spécificité d'une politique publique paraît de plus en plus légitime. L'histoire récente a refondé la représentation politique avec la démocratie directe, l'écoute et la proximité géographique des élu(e)s. Le Codev est une assemblée citoyenne adossée à Mont de Marsan Agglo.

Par la loi Engagement et Proximité 2019, le Conseil de Développement de Mont de Marsan Agglo répond à l'action collective.

Il répond de l'aspiration citoyenne par de l'action participative entre l'intelligence des élus et de la société civile que nous représentons.

Porteurs d'expertises diversifiées et force de propositions, le Codev contribue à créer un dialogue entre acteurs divers, société civile, citoyens sur des questions d'intérêts communs.

Le Codev par la démocratie participative vise à enrichir l'exercice de la démocratie représentative sans se substituer à elle. Un des piliers d'une démocratie plus vivante et plus proches de ses habitantes et habitants.

Nous souhaitons sensibiliser les citoyennes et les citoyens aux enjeux locaux et mobiliser les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques. Les débats s'organisent à l'écart des sensibilités partisans et dépassent la défense de l'intérêt individuel ou sectoriel.

Nous nous engageons pour une démocratie collaboratrice.

Ce rapport a pour objectif de vous présenter les actions marquantes de cette première année de mandature 2022-2026 traduisant la mise en place du Codev Mont de Marsan Agglo et de dynamiser les échanges, les débats et les initiatives que nous porterons dans les prochaines semaines.

**S'investir dans la vie de son territoire, jouer un rôle dans l'élaboration des décisions qui nous concernent, voici les grandes missions de ses 64 membres...**



**Guillaume DUTOYA**  
Président du Codev

# LE CODEV, À QUOI ÇA SERT ?

Les Conseils de Développement, composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Institués par la loi, ils sont créés à l'échelle des territoires de projets et de manière obligatoire dans les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

## DES MISSIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

**Le Conseil de Développement conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou du territoire de projet ou par auto-saisine. Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.**

La loi prévoit **trois grands domaines d'intervention** détaillés ci-dessous, tout en laissant la possibilité de conduire des réflexions sur toute question intéressant le territoire, préalablement à la définition et la mise en œuvre d'une politique publique ou ultérieurement dans le cadre d'une évaluation.

- 1 Le Conseil de Développement contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du **Projet de territoire**
- 2 Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : plan local d'urbanisme intercommunal, schéma de cohérence territoriale, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain,...
- 3 Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et des contrats de transition écologique.

## D'AUTRES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES SONT SOUVENT EXERCÉES PAR LES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT :

- Ils animent le débat public, en créant un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et citoyens
- Ils partagent et diffusent des connaissances sur les questions intercommunales et remplissent une mission d'éducation populaire
- Ils animent des réseaux d'acteurs et valorisent les initiatives et les projets citoyens
- Ils sont à l'écoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales
- Ils portent des actions et des expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres.

## UNE LIBERTÉ D'ORGANISATION

La loi donne la possibilité aux conseils de développement de s'organiser librement. C'est donc en s'appuyant sur le dynamisme et les capacités de dialogue de chaque conseil que se définit l'organisation concrète de leur travail et les relations qu'ils établissent, d'une part, avec les responsables des intercommunalités et des territoires de projet et d'autre part, avec le territoire et la population.

# LES ENJEUX DE LA CONCERTATION

La **démarche participative** correspond au processus permettant l'évolution d'une pluralité d'intérêts particuliers vers un intérêt collectif partagé qui a obtenu un consentement. L'objectif est de déterminer ensemble ce qui peut être le mieux pour tous. Les démarches participatives s'établissent en lien direct avec le système politique, institutionnel, culturel, social... établi.

## POURQUOI CONCERTER ?

Impliquer les **citoyens volontaires** dans des processus de gestion, en les **informant, consultant et concertant** et en intégrant leur contribution au **processus décisionnel** et dans des **actions issues de la décision**.

- Enrichir le projet en question :
  - obtenir une connaissance plus fine de la situation ou du problème en recueillant des perceptions et des savoirs profanes qui apportent une expertise d'usage complémentaire à l'expertise technique des gestionnaires.
  - mieux comprendre les interrelations entre les différents usages et les besoins des usagers.
- Améliorer l'acceptabilité sociale du projet et les décisions.
- Réduire voire résoudre les conflits d'usages.
- Optimiser la faisabilité opérationnelle du projet en favorisant la réflexion et l'engagement collectif pour sa mise en oeuvre, calqués sur les besoins réels du territoire.
- Accroître la responsabilisation des participants.

La gestion participative permet donc de créer un **dialogue productif** intégrant les préoccupations, besoins, connaissances, savoirs et compétences des citoyens, experts et décideurs dans un objectif d'intérêt général.

## MOTIVATIONS DES PARTICIPANTS ?

Elles sont multiples et influencées par des repères historiques, sociétaux, culturels, etc.

Des tendances générales :

- une tournée vers le ralliement à un projet en question,
- une, au contraire, tournée vers la revendication par rapport au projet,
- une, à l'entre-deux, tournée vers l'ouverture, la découverte par rapport au projet pour lequel le participant n'a pas forcément d'avis.

Les motivations sont calquées sur la projection que les acteurs font des effets de la démarche participative mais ceux-ci sont difficilement prévisibles car une démarche participative est, de fait, expérimentale, répétée et évolutive, en coconstruction instantanée.

On peut alors considérer les démarches participatives comme l'occasion de permettre l'expression des tensions, la manifestation des conflits au sein d'un cadre voué à la transformation sociale.

# LE CADRE JURIDIQUE

Le cadre légal des Conseils de Développement est défini par l'article **L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**. En évitant une uniformisation et une institutionnalisation des Conseils de Développement, la loi invite à inventer le profil le plus adapté au contexte local. L'objectif est de pouvoir mobiliser les forces vives du territoire, en prenant en compte la diversité des expériences territoriales.

## 3 TEXTES DE LOIS CONSTITUTIFS :

① **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) ou loi VOYNET du 25 juin 1999**

② **Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. L'article 88** vient conforter les Conseils de Développement et précise leur rôle :

*"Un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants".*

③ **Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019**

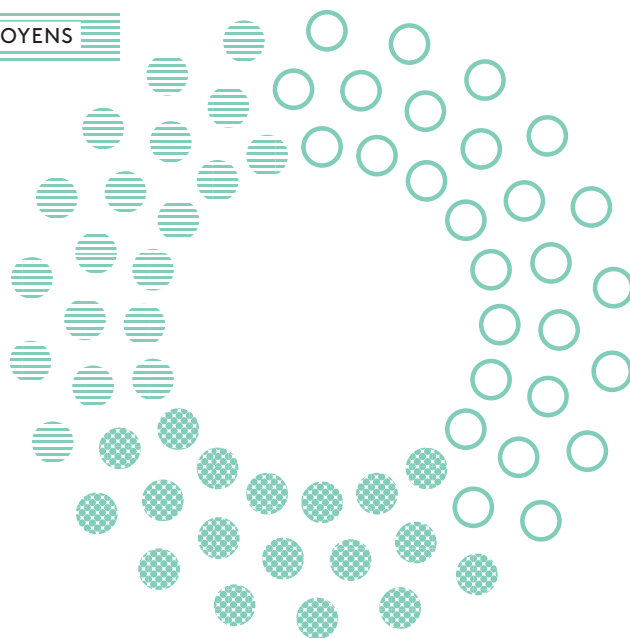
- Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent être dotées d'un Conseil de Développement créé par délibération. Toutes les intercommunalités en dessous de ce seuil et les autres territoires de projet en ont également la possibilité.
- Des intercommunalités contigües peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.
- La composition du Conseil de Développement doit être plurielle et paritaire.
- Les membres du Conseil de Développement sont bénévoles.
- Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de l'instance.
- Le Conseil de Développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.
- Le Conseil de Développement intervient sur toute question intéressant le territoire.

**La loi Engagement et Proximité** introduit également de nouvelles dispositions qui incitent les intercommunalités à interroger en début de mandat l'articulation entre action publique et participation citoyenne (article L5211-12 du CGCT) :

- L'élaboration d'un pacte de gouvernance,
- Inscrire un débat et une délibération sur :
  - a. les modalités de consultation du Conseil de Développement
  - b. les modalités de participation de la population à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'EPCL.

# LE FONCTIONNEMENT

COLLÈGE DES CITOYENS



COLLÈGE DES CORPS CONSTITUÉS ET CORPS DE MÉTIERS

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES

Les 3 collèges sont composés des acteurs du monde économique, de la vie associative, des organisations syndicales, des services publics, des personnes qualifiées et des citoyens volontaires de notre territoire.

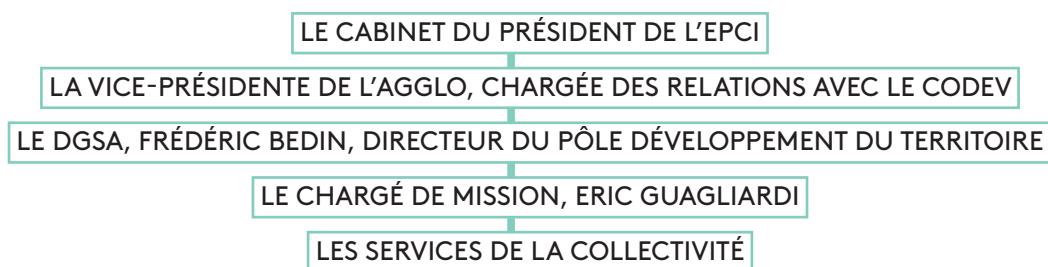


## RELATION AVEC LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Marie-Christine BOURDIEU, vice-présidente de l'Agglo, est chargée des relations entre le Conseil communautaire et le Conseil de Développement. Elle est nommée par le Président de l'EPCI.

## ORGANIGRAMME POUR L'INGENIERIE D'ACCOMPAGNEMENT



# LES OUTILS ADMINISTRATIFS D'ORGANISATION ET DE COOPÉRATION

## L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CODEV REPOSENT SUR LES TEXTES SUIVANTS :

- une délibération fixant les conditions et les modalités de consultation du Conseil de Développement et d'association de la population dans le cadre des politiques publiques communautaires (septembre 2021)
- un règlement intérieur (mars 2022)
- une charte de fonctionnement et d'engagement des membres (mars 2022)
- une charte de partenariat Conseil communautaire/Codev (mars 2022)

Documents à retrouver en intégralité sur [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr) (page Codev)

# LES CHIFFRES CLÉS 2022 DU CODEV

## 6 REUNIONS PLENIERES

(janvier, mars, mai, juin, septembre, décembre)  
dont 2 décentralisées sur les communes de Benquet et de Bostens.

Moyenne et taux de participation : 43 membres sur 64 soit 67%

10 heures de débats et d'échanges.

## 7 REUNIONS DE BUREAU

(avril, juin, juillet, septembre, octobre, novembre, décembre)

Moyenne et taux de participation : 6,8 membres / 9 soit 75 %

11 heures de débats et d'échanges.

## 8 REUNIONS DE TRAVAIL SUR LE PROJET DE TERRITOIRE «MARSAN 2035»

4 groupes de travail / 2 réunions par groupe

Inscrits : 59/64 membres soit 92%, participation

effective aux réunions : 30/59 membres soit 51%

17 h 30 de débats et d'échanges.

## 4 ATELIERS INFORMATIQUES POUR L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE ZIMBRA

5 participants Codev par ateliers.

8 heures d'échanges.

## PARTICIPATION AUX REUNIONS- ATELIERS ET AUX CAFES PARTENAIRES SENIORS PROPOSES PAR LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

Thèmes :

- la prévention de la perte d'autonomie chez la personne âgée à domicile

- l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé et l'accompagnement de l'exercice coordonné

- la prévention et la promotion de la santé

3 réunions par thèmes - 18 h de travaux - 4 participants Codev par réunions.

## 1 EMISSION DE RADIO POUR ANNONCER LA CONFERENCE- DEBAT SUR L'EAU

30 mn d'antenne pour le Codev sur Radio MDM

## 1 CONFÉRENCE -DEBAT GRAND PUBLIC SUR LE THEME DE L'EAU «OBJECTIF EAU, NOTRE TERRITOIRE EN ACTION».

160 entrées à l'Auberge Landaise

2h30 de débats et d'échanges

## 1 INTERVENTION EN BUREAU COMMUNAUTAIRE

Présentation par le Président du Codev de l'avis sur «le Projet de territoire Marsan 2035» suite à la saisine de l'EPCI (Voir en annexe)

30 minutes d'intervention et de débats.

## 1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT VOTÉ : 9866,95 €

(Voir détail des dépenses 2022 en annexe)



# L'INSTALLATION DU CODEV ET SES TRAVAUX EN 2022

**25 JANVIER 2022**

PLÉNIÈRE N° 1

Installation du Codev avec présentation des 64 membres et élection du Président. Présentation des missions du Codev et des axes de travail. Séance animée par la journaliste Ludivine Tachon.

**10 MARS 2022**

RENCONTRE DES PRÉSIDENTS DE L'AGGLO ET DU CODEV.

Premiers échanges

**22 MARS 2022**

PLÉNIÈRE N° 2

Election des Vice-Présidents et du bureau. Validation du Règlement intérieur et des Chartes (fonctionnement, engagement, coopération). Validation de l'adhésion à la CNCD.

**13 AVRIL 2022**

COURRIER DE SAISINE DU PRÉSIDENT DE L'EPCI SUR LE PROJET DE TERRITOIRE MARSAN 2035 - BUREAU CODEV

**2 MAI 2022**

PLÉNIÈRE N° 3

animée par le Cabinet Spin & Strategy. Présentation du scénario cible issu de la démarche «Projet de Territoire Marsan 2035» et reprenant 4 axes stratégiques

- Engager des coopérations territoriales entre intercommunalités
- Redensifier le coeur d'agglomération par un travail de refonte de l'urbanisme et de l'habitat
- Engager le Marsan dans une spécialisation économique avec une mise en valeur des secteurs préexistants
- Renforcer la logique de destination touristique des Landes Armagnac.

Constitution des 4 groupes de travail et répartition des membres du Codev par axe.

**16 MAI 2022**

RÉUNION 1 DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

**31 MAI 2022**

RÉUNION 2 DES GROUPES DE TRAVAIL SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

**2 JUIN 2022**

BUREAU CODEV AVEC RETOUR SUR LES GROUPES DE TRAVAIL ET MISE EN FORME DE LA CONTRIBUTION CODEV

**20 JUIN 2022**

PLÉNIÈRE N° 4

avec présentation de la contribution du Codev sur le Projet de territoire 2035

### 27 JUIN 2022

PRÉSENTATION DE LA CONTRIBUTION DU CODEV EN BUREAU COMMUNAUTAIRE PAR LE PRÉSIDENT DU CODEV AVEC LES PRÉCONISATIONS SUIVANTES :

Valorisation et développement des leviers déjà existants, implantations d'activités et de formations innovantes, création d'un événementiel durable identifiant les richesses du territoire, développement des voies de circulation douces et des transports non polluants entre communes, accentuation de la prise en compte des exigences de développement durable et raisonné dans les projets d'aménagement futurs, plus grande synergie entre les territoires, la prise en compte des intérêts de toutes les communes en respectant l'équilibre urbain-rural.

### 12 JUILLET 2022

BUREAU CODEV

avec retour sur la présentation de la contribution Codev sur le Projet de territoire et définition des perspectives de rentrée notamment l'organisation d'un événement grand public

### 17 AOÛT 2022

LANCEMENT PAR LE SERVICE INFORMATIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE LA MESSAGERIE SÉCURISÉE ZIMBRA

afin de sécuriser et faciliter les échanges entre membres du Codev.

### 12 SEPTEMBRE 2022

BUREAU CODEV

avec discussion autour de choix de l'animation grand public, point sur l'ouverture de la messagerie sécurisée, point sur le Guide du Conseiller en préparation

### 20 SEPTEMBRE 2022

PLÉNIÈRE N° 5 DÉCENTRALISÉE À BENQUET

avec discussion sur le contenu de l'animation grand public à proposer. Choix de l'assemblée sur une Conférence-débat sur l'eau, avec des acteurs qualifiés du territoire.

### 22 SEPTEMBRE 2022

ATELIERS DE VULGARISATION POUR L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE SÉCURISÉE ZIMBRA,

animés par la Direction des Systèmes d'Information de la collectivité.

### 3 OCTOBRE 2022

BUREAU CODEV AVEC PRÉPARATION DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT SUR L'EAU

Titre choisi : «Objectif eau, notre territoire en action».

### 24 ET 31 OCTOBRE 2022

NOUVEAUX ATELIERS DE VULGARISATION POUR L'UTILISATION DE LA MESSAGERIE SÉCURISÉE ZIMBRA

### 8 NOVEMBRE 2022

BUREAU CODEV DÉCENTRALISÉ À LA MAISON DE L'EAU.

Préparation de la Conférence-débat sur l'eau avec les intervenants à la soirée : la Régie intercommunale de l'Eau et de l'Assainissement, l'Institution Adour, La Cuma de Mazerolles et Radio MDM.

### 28 NOVEMBRE 2022

CONFÉRENCE-DÉBAT SUR L'EAU À L'AUBERGE LANDAISE

Entrée gratuite/160 participants

### 7 DÉCEMBRE 2022

PLÉNIÈRE N° 6 DÉCENTRALISÉE À BOSTENS

avec retour sur la Conférence-débat, présentation du rapport d'activités 2022 et perspectives 2023

### 12 DÉCEMBRE 2022

BUREAU CODEV

Retour sur la Conférence-débat sur l'eau - Rapport d'activité 2022 - Préparation plénière.

# LES COOPERATIONS TERRITORIALES

## LA COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT (CNCD)

La Coordination Nationale des Conseils de Développement est un réseau constitué en association loi 1901, ouvert à tous les conseils de développement, quel que soit leur territoire de référence – pays, PETR, Communautés de communes, Communautés d'agglomération, Communauté urbaines, Métropoles...

Depuis sa création en 2002, de nombreuses réflexions ont été menées en collaboration étroite avec ses adhérents (plus de 100 actuellement dont le Codev de Mont de Marsan Agglo) et en lien avec des interlocuteurs naturels issus des sphères politiques, administratives et citoyennes. Ce travail permet une réflexion mutualisée, dans un environnement mêlant réformes territoriales, besoin d'une démocratie locale renouvelée et appel à la participation citoyenne.

Ses missions sont :

- Promouvoir la place des Conseils de Développement dans le paysage démocratique français
- Développer une expertise au service du réseau
- Capitaliser sur les expériences des membres pour proposer des pistes d'évolution dans le fonctionnement et l'organisation des Conseils de Développement
- Elaborer des contributions partagées sur des thèmes d'intérêt commun.



Coordination  
nationale des  
Conseils de  
développement 75, allée des parfumeurs  
92000 Nanterre  
[www.conseils-de-developpement.fr](http://www.conseils-de-developpement.fr)

## LA COORDINATION REGIONALE DES CODEV

Depuis 2017, un réseau des Conseils de Développement s'est constitué en Nouvelle Aquitaine. Cette Coordination régionale souhaite être un espace d'échanges entre les conseils de développement, mais aussi de travaux en commun : elle a ainsi engagé un premier chantier collectif sur la thématique des « alliances entre rural et urbain », publié en 2020. Ces deux dernières années, les activités de la Coordination régionale ont été ralenties : la crise sanitaire a impacté tous les Conseils de Développement, et les élections locales de 2020 ont aussi amené plusieurs d'entre eux à entamer un cycle de réinstallation.

La Coordination régionale reprend aujourd'hui sa dynamique territoriale et proposera aux Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine de se réunir à nouveau, dès 2023.

Le Comité de pilotage de la Coordination des Conseils de Développement de Nouvelle-Aquitaine est constitué par les Codev du Pays basque, du Grand Angoulême, de Bordeaux Métropole et auquel s'associera celui de Mont de Marsan Agglo.



## LE CESER NOUVELLE AQUITAINE

Le CESER Nouvelle Aquitaine (Conseil Economique Social et Environnemental Régional) et la Coordination régionale des Conseils de Développement Nouvelle-Aquitaine ont souhaité organiser des rencontres régulières pour échanger sur leurs pratiques et travaux respectifs.

Le CESER et les Codevs ont en commun d'être des expressions de la société civile et d'être des instances consultatives ayant pour mission d'éclairer les décisions des élus régionaux et des territoires. Ce sont aussi des lieux de réflexion, de débats et de propositions au service de l'intérêt général.

Une réunion de travail associant des conseillers de la Commission « Communication, valorisation des travaux, lien avec les territoires » du CESER et des représentants des conseils de développement a ainsi eu lieu à l'Hôtel de Région en octobre 2022.

Ainsi, la coopération engagée en Nouvelle-Aquitaine entre le CESER et la coordination régionale des Codev, l'organisation de forums et de débats ouverts, concernant la vie sur le territoire, l'engagement sous différentes formes, peuvent contribuer à donner la parole aux citoyens.



# PERSPECTIVES 2023

## LE PROJET DE TERRITOIRE MARSAN 2035

séminaire d'attractivité, ateliers avec les élus de l'agglomération.

## LE PCAET (PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL)

Saisine attendue du Président de Mont de Marsan Agglo.

50 fiches-actions venant composer le programme d'étude, réparties en 6 grandes thématiques.

Dossier en lien avec la direction du Développement durable de la collectivité

## POURSUITE DES RÉUNIONS PLÉNIÈRES DÉCENTRALISÉES : À VENIR EN 2023 :

1<sup>er</sup> trimestre : Bougue

2<sup>e</sup> trimestre : Bretagne-de-Marsan

3<sup>e</sup> trimestre : Campagne

4<sup>e</sup> trimestre : Campet-et-Lamolère.

## DROIT DE SUITE : VALIDATION DE SA MISE EN PLACE

Cet outil mis en place par de nombreux Codevs permet de lister et de suivre les réponses de l'intercommunalité aux propositions formulées par le Conseil de Développement.

Différents types de formalisation ou de retours informels peuvent être utilisés :

— Formel :

- retour écrit
- retour oral
- commissions dédiées
- temps d'échanges avec les élus dédiés

— Informel :

- au travers des techniciens
- lors de la présentation du rapport d'activité
- des interventions des élus.

## AUTO-SAISINES

attendues à l'initiative des membres du Conseil de développement

# ANNEXES



# DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE !



## INTÉGREZ LA NOUVELLE INSTANCE DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE DU TERRITOIRE Candidatez jusqu'au **7 novembre 2021**

Plus d'informations sur [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)

**Vous êtes étudé de participer directement au développement de votre territoire ?  
Vous souhaitez accompagner à l'ère conseiladg les élus dans leurs actions ?  
Vous désirez participer à des espaces de discussion, de réflexion, d'échange, et construire collectivement des axes sur les projets et enjeux de l'agglomération ?  
Alors n'hésitez pas à vous engager dans le Conseil de développement de Mont de Marsan agglo, nous vous laissons de déléguer et de propositions citoyennes !**

### ▶ Quel est son rôle ?

Le Conseil de développement consulte ses travaux librement sur économie des élus du territoire ou toute autre sujet d'un sujet.  
Environnement, développement économique, aménagement, éducation, culture... À quel groupe de collectivités vous souhaitez que leur travail reflète une vision de la population.

### ▶ 64 membres pour 3 collèges distincts

- Le collège des citoyens : représentants des citoyens, associations, des syndicats, des associations et des entreprises de territoire
- Le collège des citoyens : conseiladg
- Le collège des représentants de nos 18 communes : élus par les Conseils municipaux

### ▶ Je peux candidater si :

- J'ai plus de 18 ans
- J'habite une des 18 communes de l'agglomération
- Je suis membre d'une association
- Je suis disponible et motivé(e) !

### ▶ Quelles sont les prochaines étapes ?

- Jusqu'au **7 novembre 2021** : candidat(e) rempli(e) un formulaire de candidature dans votre commune. Les listes ou sont sélectionnées les membres du CD (selon les critères de l'avisé pour le collège des citoyens afin que le groupe conseiladg soit représentatif de la population de notre territoire)
- **Décembre 2021** : installation par le Conseil communautaire de la composition des collèges et des prochains sujets soumis à étude au CD
- **Janvier 2022** : installation du nouveau Conseil de développement 2022 - 2026

### ▶ Besoin de plus d'informations ?

Posez vos questions à : [conseildedveloppement@montdemarsan-agglo.fr](mailto:conseildedveloppement@montdemarsan-agglo.fr)  
ou Eric Goujardel : 06 50 02 97 58  
ou rendez-vous sur [montdemarsan-agglo.fr](http://montdemarsan-agglo.fr)



AGGLOMÉRATION DE MONT-DE-MARSAN



Marie-Christine Bourdeau, vice-présidente de l'Agglo, se félicite du nombre de candidatures mais appelle les jeunes à s'impliquer davantage. Pour l'instant, la moyenne d'âge des candidats au Conseil de développement est de 50 ans.



LE PIÉTON

A saisi en attendant des plans sur son jardin, lundi. Les majestueux animaux ont emporté leur migration. Les nœuds de multiplication des derniers jours au dessus de la ville. Dans la grisaille et l'humidité automnale, les crânes chauffent en feu les courants. Et c'est quand même un peu mieux. Bruyant et en vol de l'air.

UTILIS

« SUJ QUEST »

**Rédaction**, 8, avenue Georges Clemenceau, 49000 Mont-de-Marsan. Tél. 05 33 57 03 50. Accueil de 9 à 17 h et de 14 à 18 h. Courriel : montdev@agglo-montdev.fr Facebook : Sud Ouest à Landes Twitter : @SO\_Landes **Publicité, petites annonces**, Tél. 05 33 57 03 60. Abonnements, voir journal à domicile au 05 37 26 09 31.

SERVICES

**Police municipale et objets trouvés**, Tél. 05 33 05 01 22. **Forêt**, Tél. 05 33 05 31 31. Département 74 de la Préfecture

**Incendies et voies**, N°11 1900 ou 0 800 40 30 40 (numéro vert) permettant de passer directement les services municipaux de problèmes (voies, déjections, nuisances) réservés sur la voie publique et les lieux municipaux. **Médiathèque du Mans Philippe-Labrie**, Tél. 05 33 45 09 61. **Tourisme TMA**, 222, boulevard Antoine Lakanal à Mont-de-Marsan, Tél. 05 33 45 04 26. **Déchetterie**, Du Caris, rue de la Ferme-de-Corbe, Tél. 05 33 45 39 77. **Le Rond 30**, avenue Robert-Caulleau, Tél. 05 33 05 47 00. **Saint-Pierre-du-Mont**, rue Jean-François Compay, Tél. 05 38 06 96 39. Site internet : [saintpierredu-mont.fr](http://saintpierredu-mont.fr). **Régie des eaux**, 1, rue Gaudin, Tél. 05 33 33 24 40. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 17 heures.

**Cases primaires d'urgence maladie**, 236, avenue de Corbeix, Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et de 19 h 30 à 21 h. Tél. 33 45. Site internet : [agglo-montdev.fr](http://agglo-montdev.fr). **Préfecture des Landes**, 24, rue Arist-Hug, 49000 Mont-de-Marsan, Tél. 05 33 56 58 58. Courriel : [prefecture@landes.fr](mailto:prefecture@landes.fr). **Maché**, Marché d'été Saint-Roch, aux 4 bornes et sur la place, tous les mardis matin et tous les samedis matin. Maché aux Vétérinaires, chez nous, etc. Place des Arbres tous les mardis de 9 à 18 heures.

**Piscines**, Piscine municipale à Mont-de-Marsan, rue Sarrasin, Tél. 05 33 57 03 47. Piscine municipale Océano-Lacaze de Saint-Pierre-du-Mont, rue de la Prairie, Tél. 05 33 75 29 77.

**Tourisme**, Office de tourisme du canton et de l'aire d'attraction de Mont-de-Marsan, 1 place Charles-de-Gaulle, tél. 05 33 05 67 57. [www.tourismemontdev.fr](http://www.tourismemontdev.fr)

# Un Conseil fera entendre la voix des citoyens

En cours de constitution jusqu'à dimanche, le Conseil de développement de 64 membres se réunira à partir du début d'année pour plancher sur les besoins du territoire

**Isabelle Boffa**  
*journaliste*

Mes citoyens, mesdames économistes et associations, il est temps de réfléchir aux évolutions du territoire et à améliorer le travail des élus communaux. Le conseil de développement est dans l'air du temps. C'est un fait, depuis 2010, une obligation légale pour une entité de la taille de Mont-de-Marsan Agglomération.

L'intercommunalité ne boude pas le recrutement de ses membres (dimanche 7 novembre 20) pour un mandat de quatre ans. « Certes, c'est une obligation légale mais le pari est d'en faire une instance sérieuse, qui serve à quelques choses avec le mandat des élus », explique Eric Gaugliardi, chargé par l'agglo d'encadrer la naissance du conseil.

**Libre fonctionnement**  
De mercredi 13 au vendredi 16, 50 candidatures ont été déposées pour occuper les places réservées aux citoyens. Un huis-clos départagera les candidats par tirage au sort, dans le courant du mois de novembre, au préalable la partie.

Le nombre de sièges dévolu aux citoyens a été l'objet de critiques de Marie-Laure, élue d'opposition. « Nous ne voulons pas que cela devienne une niche à gaspiller », dit Marie-Christine Bourdeau, vice-présidente de l'agglomération. Le conseil pourra, s'il le

**SOIXANTE-QUATRE MEMBRES**

Le Conseil de développement se compose de 64 bénévoles, dont 16 citoyens, cinq représentants syndicaux, de associations (NAS, Automobile club, les Arts de la rue ou les Amis d'ailleurs, Mieux d'ici) et sont notamment représentés par sept élus municipaux (les Transports Géomé, le cabinet comptable et

lateno ou Corbeix ont candidaté), trois des chambres consulaires (Chambre d'agriculture, de métiers et de artisanat et de commerce et d'industrie) et un de l'éducation nationale. S'ajoutent 18 représentants des communes. Chaque Conseil municipal doit désigner une personne, elle sera

échangé à un rythme régulier. Mais, cela s'est déjà vu, le conseil élu peut tomber en déshérence et les bénévoles se découragent, souligne Eric Gaugliardi. C'est un frein qu'il faut éviter pour ne pas qu'il s'effondre.

**Retours d'expériences**  
Dans les années 2000, à une époque où ce n'était pas encore une obligation, l'agglomération de Marsan s'était dotée d'un conseil de développement. Il avait notamment planché sur la circulation de la rocade, avant de finalement s'en démettre et d'attribuer de son rôle en 2010.

« S'ils estiment qu'il est important de réfléchir à la place du vélo dans l'agglomération, ils pourront le faire »

septième assemblée plénière au début 2012. Au programme : les candidatures pour le poste de président de l'association, le bureau communal sera chargé de trancher. Puis les membres entrèrent dans le vif du sujet. « Ils se débattent en

groupes de travail, détaille Eric Gaugliardi. Chacun définit ses orientations, la fréquence et le lieu des rencontres. »

**Figures imposées**  
Des axes de travail sont imposés par la loi (le projet de territoire, la conception et finalisation des politiques locales en matière de protection du développement durable, le contrat de régence et de transition écologique et le plan d'usage, air, énergie territorial ou PACT), d'autres sont suggérés par le élus.

Le conseil pourra aussi décider de s'emparer d'un sujet. « S'ils estiment qu'il est important de réfléchir à la place du vélo dans l'agglomération, ils pourront le faire », dit Marie-Christine Bourdeau. Nous ne dirons rien. »

Un bilan annuel des travaux sera présenté au conseil municipal, les trois à quatre séances plénières organisées dans l'année devront aussi être à un compte rendu. « Il est et conseil de développement doivent jouer de concert,



# Guillaume Dutoya, s'investir pour son territoire

**CODEV.** Le président du Conseil de développement de Mont de Marsan Agglo (Codev), élu le 25 janvier dernier, est un citoyen qui n'a pas attendu cette élection pour s'engager dans la vie locale. Revue de détail d'un parcours personnel dédié dans sa partie la plus saillante à la communauté.



**N**é à Mont de Marsan, Guillaume Dutoya est ce que l'on appelle communément un Landais de souche. Une greffe prise voici 45 ans dans le sol agricole de sa commune de cœur : Piconde. C'est dans cette commune rurale que Guillaume Dutoya puise ses premiers substrats de citoyen. Par l'exemple tout d'abord, celui de ses aïeux, son arrière-grand-père était maire, sa grand-mère secrétaire de mairie, puis son père sera lui-même maire de la commune. Les discussions familiales tournent autour des termes "projet", "aménagement", "investissement", "réalisation" et surtout "entraide". De quoi orienter le bérêt du jeune Guillaume vers des lieux à proposition collective. Guillaume Dutoya sera donc, par inclination naturelle, maire de Piconde de 2004 à 2020. "J'avais à peine 27 ans et j'étais le plus jeune maire des Landes, médaillé à ce titre par l'Association des Maires de France (rites). J'ai effectué 3 mandats et à la moitié du dernier, j'ai annoncé que je ne remplirais pas et que je souhaitais passer le main. J'estimais que pour un village de cette taille (150 habitants) c'était suffisant et que ma vie de famille s'en porterait mieux (marié, deux enfants). J'ai aussi quitté l'intercommunalité Chalosse-Tursan où je siégeais", livre l'ancien élu.

## Un épanouissement professionnel à Mont de Marsan

Après Sciences éco en poche, Guillaume Dutoya part faire ses études à Pau en filière éco, il obtiendra une maîtrise de Sciences éco. Dès 2001, il est embauché chez In Extensa, un cabinet d'expertise comptable, où l'accueille le fondateur du groupe, aujourd'hui décédé, monsieur Lortigue. "Il cherchait un profil comme le mien pour anticiper le passage à l'euro et aider les entreprises à ce passage. J'ai fait tous les métiers du cabinet dans les secteurs "entreprises", "agricole" et "commerçants". Monsieur Lortigue m'a proposé de continuer à condition que je m'intéresse à la comptabilité, un domaine que j'avais étudié lors de mes études universitaires. On m'a offert aussi la possibilité d'une part de rester sur mon territoire et d'autre part de progresser dans ce cabinet. 21 ans après, je suis toujours présent chez In Extensa au poste de manager. Je travaille avec 8 collaborateurs et sous la houlette de Vincent Baffin, le directeur."

## Président du Codev

Dès l'annonce de la constitution du Conseil de développement, Guillaume Dutoya s'est porté candidat pour y participer. "C'était naturel pour moi, ça fait partie de la démocratie participative locale, je suis attaché à ça. C'est un outil de sensibilisation aux enjeux communautaires, avec une relation étroite avec les élus. Le rôle du Codev est d'être en tout temps "force" de proposition, de réflexion. Il faut que les 64 membres du Codev apportent chacun leur regard et leur expertise aux délégués communautaires. Le Conseil a un rôle de complémentarité, il ne doit pas être un contre-pouvoir. Nous ne sommes pas là pour nous opposer ou juger, mais pour accompagner. On s'emparera de thèmes sur lesquels nous émettrons des propositions pour aider les élus, apporter un bénéfice et une ambition pour le territoire", explique Guillaume Dutoya, qui poursuit par un éclairage sur son élection en tant que président : "J'aurais pu être juste membre, mais les discussions avec d'autres personnes qui se sont portées candidates dans ce Conseil de développement, m'ont incité à aller un peu plus loin dans l'approche".

## Des pistes de réflexion

C'est un Guillaume Dutoya admiratif entre autres, dans la sphère de ses hobbies, du parcours du groupe landais The Inspector Cluzo et du parcours de François Garroin, président du festival Muscularae, qui déroule la partition d'intention de ce début de mandat : "Nous devons en premier lieu constituer un bureau et désigner des responsables de commissions. Quelques pistes de réflexion se profilent déjà au sein du conseil : définir s'il s'agit d'un territoire plutôt urbain ou plutôt rural, le profil de l'emploi saisonnier et son évolution et plus largement l'attractivité économique, l'aspect du lien social et le positionnement géographique du territoire".

## Le Codev mandat 2022-2026 est en place

Le 25 janvier, le Conseil de développement de Mont de Marsan Agglo s'est réuni pour la première fois. La réunion a été terminée des affaires avec des thématiques liées au développement économique ou encore à l'agriculture. Le Codev devra aussi étudier sur des sujets imposés, tels que le Priser de territoire (ICI et ailleurs) ou le Plan Climat du Territoire. Lors de la prochaine réunion plénière, le 22 mars, les conseillers constitueront leur bureau et s'accorderont sur les sujets dont ils souhaitent se saisir en 2022.

Plus d'infos : conseil@developpementmontdemarsan-agglo.fr | 06 30 92 97 30





**MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION**



Les 64 membres du Conseil de développement se sont réunis pour la première fois mardi 25 janvier, dans l'auditorium de Mont-de-Marsan Agglomération.

# Le Conseil de développement a fait ses premiers pas

Le « Codev », comme il est surnommé, s'est réuni pour la première fois et a élu son président, Guillaume Dutoya, afin de pouvoir commencer à fonctionner

**Clara Bachelot**  
cbachelot@midouest.fr

Mardi 25 janvier, à 10 heures, une grande file s'est formée pour accéder à l'auditorium de Mont-de-Marsan Agglomération, où s'étaient habituellement les élus communautaires, cette fois, ce sont les 64 membres du Conseil de développement (Codev, pour faire plus court) qui s'y sont rassemblés pour la première fois de leur mandat 2022-2026. Pour élire un jour de table permet d'établir les inscriptions de chacun au sein de cette instance qui doit être l'incarnation de la démocratie participative, pour intégrer les habitants et acteurs du territoire dans les projets de l'agglomération.

**Participer à la vie de l'Agglo** « Je veux apporter ma pierre à l'édifice », a été la phrase la plus entendue au moment des présentations montrant l'enjeu des présentations de prendre part à la vie de l'Agglo et à « investir pour le



**Guillaume Dutoya, président du Conseil de développement.**

territoire ». Parmi le collège des citoyens, Franck Cremonesi a pu ainsi s'exprimer : « C'est une opportunité, j'ai pu passer l'appel à candidature et je me suis dit qu'un lieu de m'exprimer dans mon coin, c'était l'occasion de participer et d'être positif. » Alice Hertzog, arrivée dans l'Agglo depuis quatre ans, déclare, elle, « travailler sur la culture et la place des femmes dans notre Agglo ».

### UN PRÉSIDENT ÉLU JUSQU'EN 2026

Guillaume Dutoya (30 voix), issu du collège des corps constitués et corps de métiers, a été élu à la majorité au second tour, face à Jean-François Gabannes (27 voix), Jean-Paul Gentier (10 voix) et Corinne Muller (10 voix). Il est donc à la tête du Codev, composé d'un collège de 19 citoyens, un autre collège réunissant 23 membres issus des corps constitués et corps de métiers, et le collège des 16 représentants des communes de l'Agglo. Ce mandat, en tant que conseiller de 40 ans, plein de dynamisme de 1er 14 ans, devra définir les modalités de

fonctionnement de l'assemblée, sa gouvernance, mais aussi impulser les axes de travail en plus de sujets dont il sera saisi. Les assemblées, il compte : il a été maire de Figeac, durant seize ans (2004-2020), puis élu communal de 2016 à 2020 à la Communauté de communes Chalosse-Tursan. L'ambition est toujours être l'initiateur général, quelles que soient les sensibilités. Il faut que l'on aise ensemble à étudier les projets, estime celui qui a un intérêt particulier pour la ruralité, qui concerne 16 des 16 communes de l'Agglo.

fonctionnement de l'assemblée, sa gouvernance, mais aussi impulser les axes de travail en plus de sujets dont il sera saisi. Les assemblées, il compte : il a été maire de Figeac, durant seize ans (2004-2020), puis élu communal de 2016 à 2020 à la Communauté de communes Chalosse-Tursan. L'ambition est toujours être l'initiateur général, quelles que soient les sensibilités. Il faut que l'on aise ensemble à étudier les projets, estime celui qui a un intérêt particulier pour la ruralité, qui concerne 16 des 16 communes de l'Agglo.



## LE PIÉTON

À bien faiti sortir épave et malet. Une fine couche de sable a été déposée hier matin sur les places de la mairie, Saint-Roch, Saint-Louis et la passerelle, leur donnant des allées de sable. Point de bête à cornes à rassembler pour aller accomplir ses démarches administratives, il s'agit au contraire de préserver les bipèdes et les cycles d'une glissade fort dommageable sur les verges. Patiner avec aisance sur les difficultés n'est pas donné à tout le monde.



### UTILE

**■ SUD OUEST ■**  
**Rédaction.** 81 avenue Georges Bernanos, 40000 Mont-de-Marsan. Tél. 05 33 07 03 56. Accueil de 9 h 15 à 12 h et de 14 h à 18 h. Courriel : montdemarsan@midouest.fr Facebook : Sud Ouest.fr LinkedIn (Twitter) : @SO\_Landes  
**Publicité, petites annonces.** Tél. 05 33 07 03 60.  
Abonnements. Votre journal à domicile est 05 37 25 09 33.

### SERVICES

**Police municipale et objets trouvés.** Tél. 05 58 05 17 22.  
**Fourniture.** Tél. 05 58 05 16 16.  
**Devenir/Actu.** ZA de la Fabenderie.  
**Encrebrants et séries.** 300 route au 0 800 40 30 40 (numéro vert) permettant de trouver directement les services municipaux de problèmes (voies, décharges, mobiliers) rencontrés sur la voie publique et les lieux municipaux.  
**Déchetterie.** Du Corès, rue de la Ferme-du-Corès. Tél. 05 58 45 76 17. Le Ramé, 30, avenue Robert-Camille. Tél. 05 58 05 57 00. Saint-Pierre-du-Mort sur Jean-François Compeyrot. Tél. 05 58 04 98 39. Site Internet : siodomarsan.fr  
**Nécessaires eau.** 1 rue Casselles. Tél. 09 69 39 24 40. Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.

Mont-de-Marsan, le 13 avril 2022

Conseil de Développement  
de Mont-de-Marsan Agglomération  
575 avenue du Maréchal Foch  
BP 70171  
40 003 MONT DE MARSAN CEDEX

A l'attention du Président

**Objet : Saisine du Conseil de développement sur le Projet de Territoire « Mont de Marsan Agglo 2035 ».**

Monsieur le Président,

Mont de Marsan Agglo souhaite que le Conseil de développement soit associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de son projet de territoire, engagé par l'agglomération à horizon 2035.

Il s'agit de construire, avec l'ensemble des acteurs et des forces vives, la feuille de route de ce que sera le territoire de l'agglomération en 2035. Je souhaite définir une ambition nouvelle partagée dans de nombreux domaines (éducation, culture, santé, social, mobilité, environnement, tourisme...) tout en préservant l'identité et la qualité de vie qui sont les nôtres.

Par cette démarche collaborative, je souhaite réaffirmer la place et l'importance de votre structure de démocratie participative, qui est appelée à nous accompagner dans cette dynamique citoyenne.

Dans le cadre de la démarche d'élaboration d'un projet de territoire Attractivité 2035, le bureau communautaire de Mont-de-Marsan Agglo a retenu comme piste de travail le scénario cible suivant : créer les conditions d'une « démétropolisation » réaliste en donnant au territoire une nouvelle centralité géographique dans les Landes de l'intérieur et à la confluence du Gers. Le « territoire pertinent » à promouvoir correspond *in fine* à notre vrai bassin de vie socio-économique, allant jusqu'à la Chalosse au sud et jusqu'à l'Armagnac et à l'ouest du Gers. Il s'appuie essentiellement sur les forces endogènes du territoire, en particulier sur le plan socio-économique et écologique, plutôt que sur un flux extérieur de CSP+ et de startups venant de grandes métropoles.

La trajectoire de développement territorial serait ainsi de tendre vers 61.000 à 65.000 habitants en 2035 (soit l'atteinte des objectifs fixés par le SCOT en 2010), en attirant principalement des ménages actifs ayant des emplois dans le secteur industriel, des jeunes étudiants souhaitant se former sur des secteurs de niches technologiques, des jeunes retraités. Sur le plan économique, le scénario cible vise à réussir une spécialisation territoriale en partant des secteurs présents et en les engageant sur une remontée de la chaîne de valeur pour générer ces emplois plus qualifiés pour des activités plus compétitives. Enfin, l'attractivité touristique étendue à un territoire élargi jusqu'à l'Armagnac et à l'ouest du Gers favoriserait l'identification et la notoriété de l'agglomération de Mont de Marsan dans le grand sud-ouest et au-delà.



Les plans d'actions concrétisant ce scénario cible Attractivité 2035 sont en cours d'élaboration en vue d'être présentés aux élus de l'agglomération en juin 2022, avant un séminaire d'attractivité en septembre 2022, qui réunira toutes les forces vives et les acteurs institutionnels ayant participé à la démarche du projet de territoire depuis septembre 2021.

Le diagnostic, réalisé par le cabinet conseil "Spin & Strategy" a été présenté aux élus communautaires le 8 février dernier et un scénario-cible reprenant 4 axes stratégiques vous est communiqué aujourd'hui avec cette lettre de mission à savoir :

- A. Engager des coopérations territoriales avec les intercommunalités comprises dans le « territoire pertinent » retenu pour la stratégie Attractivité 2035
- B. Redensifier le cœur d'agglomération (Mont-de-Marsan, Saint-Pierre-du-Mont, bourgs de première couronne) en pensant l'aménagement du territoire en terme d'urbanisme et d'habitat
- C. Engager le territoire dans une spécialisation économique par remontée de la chaîne de valeur de ses secteurs préexistants (agroalimentaire, forêt et bois, cyber) et par une mise en cohérence avec l'offre d'enseignement supérieur technologique
- D. Renforcer la logique de destination touristique des Landes Armagnac en s'appuyant sur l'offre culturelle préexistante et en concevant des « parcours touristiques » sur l'ensemble des composantes du territoire pertinent (thermalisme à Eugénie-les-Bains, gastronomie à Labastide-d'Armagnac...)

Le format de travail va maintenant s'organiser autour d'une séance plénière (membres du Codev, cabinet Spin & Strategy et services de l'agglomération) prévue le 02 mai prochain à 19h à l'auditorium de Mont-de-Marsan Agglomération. Cette réunion a pour but de vous présenter en détail ces 4 axes de travail.

Mont-de-Marsan Agglo souhaite ainsi saisir le Codev pour recueillir son avis consultatif sur la description du scénario cible de développement territorial à l'horizon 2035 et ses propositions de projets locaux susceptibles de nourrir les 4 plans d'actions.

Le Codev devra ensuite rendre ses éléments de contribution par thématiques concernées pour début juin 2022. Le document sera finalisé ensuite par le Cabinet Spin & Strategy et présenté en réunion plénière Codev pour validation définitive fin juin.

Je vous remercie par avance de votre engagement et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Charles DAYOT**  
Maire de Mont de Marsan  
Président de Mont de Marsan Agglomération



# Invitation

**Guillaume Dutoya,**  
*Président du Conseil de développement  
de Mont de Marsan Agglo*

**et l'ensemble des membres du Conseil**  
**vous convient à la conférence-débat**

## **Objectif** **EAU** **Notre** **territoire** **en action**



qui se tiendra le

**Lundi 28 novembre 2022**

**19h30, à l'Auberge Landaise**

*328 rue de l'Auberge Landaise à Mont de Marsan*

*Cet événement sera animé par Anthony Hillcock de Radio Mdm,  
avec la participation de la Régie de l'eau, l'Institution Adour  
et la Cuma de Mazerolles.*



*Merci de confirmer votre présence  
sur [conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr](mailto:conseil2developpement@montdemarsan-agglo.fr)  
ou bien au 06 50 02 97 58.*



CODEV

Etat budgétaire 2022

Code mouv	Libellé mouvement	R C	Nom tiers	Montant
22-00171	FRAIS D'IMPRESSION GUIDE DES CONSEILS DE	# 0	LJ PRINT IMPRIMERIE	292,8
22-00479	MEMBRES DU CONSE	# 8	COPYTEL	354,48
22-00480	STICKERS CODEV AGGLO	# 8	COPYTEL	90,24
22-00481	STYLOS CODEV AGGLO	# 8	COPYTEL	216
22-00483	CLES USB CODEV AGGLO	# 8	COPYTEL	950,76
22-00499	Prestation Animation réunion plénière CO	# 0	SASU LANDES EXPERIENCES	600
22-00961	VISUEL POUR ROLL'UP	# 0	LJ PRINT IMPRIMERIE	240
22-02282	FOURNITURE PORTE BADGES MEMBRES CODEV AG	# 8	COPYTEL	126,5
22-02503	TOILES ROLL UP CONSEIL DE DEVELOPPMENT	# 0	LJ PRINT IMPRIMERIE	360
22-05826	CONCEPTION GRAPHIQUE DU GUIDE DU CONSEIL	# 7	MAISON DES ARTISTES	1 200
22-06087	CONFERENCE DEBAT S	# 3	SUD OUEST PUBLICITE SAPESO	541,9
22-06088	CONFERENCE-DEBAT SU	# 1	RADIO NDM	300
22-06222	PREPARATION ET ANIMATION DE LA CONFERENC	# 0	AGENCE VOLUTES	350
22-06261	AFFICHES CONFERENCE-DEBAT CODEV 28 NOV 2	# 0	LJ PRINT IMPRIMERIE	90
22-06389	Diffusion affiche Conférence sur l'eau 2	# 2	MEDIA-DIFFUSION	180
22-06792	CONCEPTION GRAPHIQUE DU GUIDE DU CONSEIL	# 0	VIENTOT ISABELLE	1 200
				7092,68

Libellé	Sous	Section	Chapitre	Article	pa	Référen	S	Budget voté	Disponible
Autres	D	F	011	6060	020	C		0	0
Fournitures administratives	D	F	011	6064	020	C		5 000	3 628,1
fournitures pour C2D	D	F	011	60632	020	C		5 000	720,78
Alimentation	D	F	011	60623	020	C		- 241,46	- 241,46
								<b>9758,54</b>	<b>2665,86</b>



An 22-11-2022